



Aux services cantonaux du cadastre

Référence: 2101-05
Dossier traité par: Marc Nicodet
Wabern, le 12 février 2010

MO-Express no 2010 / 01

Recommandations portant sur l'orthographe des noms de communes et de localités et Directives portant sur l'orthographe des noms de stations

Mesdames, Messieurs,

L'Ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo, RS 510.625) prévoit à son article 6:

² L'Office fédéral de topographie édicte des recommandations portant sur l'orthographe:

- a. des noms de communes;
- b. des noms de localités;
- c. des noms de rues et sur l'adressage des bâtiments.

³ L'Office fédéral des transports édicte des directives portant sur l'orthographe des noms de stations.

Si une recommandation a été publiée en mai 2005 déjà pour les noms de rues et l'adressage des bâtiments¹, un groupe de travail ad-hoc (dont la composition figure en page 2 du document) a été mis sur pied en septembre 2008 pour traiter des autres noms géographiques mentionnés (communes, localités et stations). Et c'est le résultat de ces travaux que nous avons le plaisir de vous faire parvenir aujourd'hui.

Le groupe de travail a décidé de publier un seul document qui regroupe les recommandations concernant ces trois types de noms géographiques. **Il a un caractère de recommandations pour les noms de communes et de localités et de directive pour les noms de stations.** Ce document, qui est disponible en français, en allemand et en italien, traite des problématiques des différentes langues nationales (y compris le romanche) et comporte des exemples pour chacune des langues. Les principes et diverses explications étant pour leur plus grande partie valables pour toutes les langues nationales, le groupe de travail a renoncé à établir un document spécifique pour chacune des langues. Il a aussi pu s'appuyer sur les documents qui existaient déjà et sont remplacés par le présent document, soit les directives de l'OFT du 1er février 2006 (noms de stations), ainsi que les règles internes à l'OFS (noms de communes) et à La Poste (noms de localités).

¹ Disponible sous www.cadastre.ch → MO → Thèmes → Noms géographiques → Documents relatifs à ce thème → Noms de rues

Le groupe de travail a également pu profiter de la grande expérience de ses membres, et des nombreux cas qu'ils ont eu à traiter au sein de leurs organismes respectifs. Ce qui permet de regrouper dans le document toute une série d'exemples et de règles de détail issues de la pratique. Certaines règles ont même un fondement essentiellement historique, et leur mention permet de garantir, également à l'avenir, une bonne homogénéité dans la manière d'écrire les différents types de noms.

Nous avons en outre profité de donner quelques explications et précisions concernant les notions de lieu et de localité (postale) qui prêtent souvent à confusion. Une liste de critères à passer en revue lors de la création d'une nouvelle localité est également mise à disposition du lecteur.

Nous sommes convaincus que ce document facilitera grandement la tâche de tous ceux qui devront définir de **nouveaux** noms. En effet, et comme le mentionne d'ailleurs l'ONGéo à son article 4, les noms déjà existants ne doivent être modifiés que dans des cas très restreints, si «*l'intérêt public l'exige*»

Vous trouverez la **version numérique** de ce document (en français, en allemand ou en italien) à l'adresse Internet suivante: www.cadastre.ch → MO → Thèmes → Noms géographiques → Documents relatifs à ce thème → Noms de communes / Noms de localités / Noms de stations. Des exemplaires supplémentaires sous forme imprimée peuvent aussi être obtenus gratuitement en envoyant un courriel à infovd@swisstopo.ch.

Nous vous laissons le soin de faire suivre cette information au sein de votre administration cantonale, afin que les divers organes cantonaux concernés par les noms géographiques soient au courant de la publication de ce nouveau document.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie swisstopo
Direction fédérale des mensurations cadastrales

Office fédéral des transports
Financement

Fridolin Wicki
Directeur suppléant

Pierre-André Meyrat
Vice-directeur

Recommandations portant sur l'orthographe des noms de communes et de localités et Directives portant sur l'orthographe des noms de stations